

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

**OBJET :**  
**Modification du  
tableau des  
effectifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du 11 mars 2022**

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 22

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
4 mars 2022

**Etaient présents** : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
24 mars 2022

**Etaient représentés** : M. Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président (Laurent TOIRON), Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Benoit VALARIER), Jean-François BERENGUEL (Laurent SUAU), Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), Xavier SOUCHON (Stéphanie PASI), Mme Patricia ROUSSON (François ROBIN) Conseillers Communautaires.

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président a ouvert la séance.

Publié le .....  
Le Président,

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

**Le tableau des effectifs de la collectivité en vigueur au 1er novembre 2021 se décomposait comme suit :**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	EFFECTIF	DONT TNC	MODIFI- CATIONS
		BUDGETAIRE	POURVU		
<b>Emplois Fonctionnels</b>					
Directeur Général des Services	A	1	1		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché hors classe	A	1	1		
Attaché principal	A	1	1		
Attaché	A	1	0		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C				
Adjoint administratif	C	3	3		
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>7</b>		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur	A	1	1		
Technicien principal 1° classe	B	2	2		
Agent de maîtrise principal	C	7	7		
Agent de maîtrise	C	9	9		
Adjoint Technique Pal 1°cl	C	2	2		
Adjoint Technique Pal 2°cl	C	5	5		
Adjoint Technique	C	9	7	2	
<b>TOTAL</b>		<b>35</b>	<b>33</b>		
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Educateur des A.P.S principal de 1ère classe	B	2	2		
Educateur des A.P.S principal de 2ème classe	B	1	1		
Educateur	B	0	0		
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>47</b>	<b>44</b>	<b>2</b>	

A compter du 11 mars 2022, il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les évolutions de carrière et les recrutements de personnel, comme suit :

- création d'un poste de directeur général adjoint des services (effectif porté à 1)
- création d'un poste d'attaché principal (effectif porté à 2)
- création d'un poste de technicien territorial (effectif porté à 1)
- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe (effectif porté à 4)

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le tableau de la collectivité après les modifications énoncées sera le suivant :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	EFFECTIF	DONT TNC	MODIFI- CATIONS
		BUDGETAIRE	POURVU		
<b>Emplois Fonctionnels</b>					
Directeur Général des Services	A	1	1		
Directeur général adjoint des services		1	0		1
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>1</b>		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché hors classe	A	1	1		
Attaché principal	A	2	1		1
Attaché	A	1	0		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C				
Adjoint administratif	C	3	3		
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>7</b>		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur	A	1	1		
Technicien principal 1° classe	B	2	2		
Technicien territorial	B	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	7	7		
Agent de maîtrise	C	9	9		
Adjoint Technique Pal 1°cl	C	2	2		
Adjoint Technique Pal 2°cl	C	4	4		-1
Adjoint Technique	C	9	8	2	
<b>TOTAL</b>		<b>35</b>	<b>34</b>		
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Educateur des A.P.S principal de 1ière classe	B	2	2		
Educateur des A.P.S principal de 2ième classe	B	1	1		
Educateur	B	0	0		
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>49</b>	<b>45</b>	<b>2</b>	

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 18 mars 2022  
Le Président,  
Laurent SUAU